



Col de la Loze Challenge

Règlement de l'épreuve

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve **Col de la Loze Challenge**, ci-après l'Évènement, est une épreuve cycliste sur route de type cyclosportive organisée par la ville de Brides-les-Bains, ci-après l'Organisateur, le dimanche 19 juillet 2026.

L'Événement comporte au choix :

- un parcours de 117 km au départ de Brides-les-Bains avec arrivée au sommet du Col de la Loze susnommé L'Ultimate Col de la Loze – **Départ à 7h15**.
- un parcours de 53 km au départ de Brides-les-Bains avec arrivée au sommet du Col de la Loze susnommé Col de la Loze by Méribel – **Départ à 7h30**.
- un parcours de 46 km au départ de Brides-les-Bains avec arrivée au sommet du Col de la Loze par Courchevel susnommé Col de la Loze by Courchevel – **Départ à 7h30**.
- un parcours de 30 km de type randonnée-loisirs avec départ et arrivée de Brides-les-Bains en passant par la montée des Frasses et Bozel susnommé Les Frasses by Brides-les-Bains – **Départ à 8h**.

L'évènement est ouvert exclusivement aux personnes de plus de 18 ans pour le format 117 km. Pour le 53 et 46 km, possibilités pour les mineures de 16 à 18 ans. Pour le 30km, possible dès 14 ans mais participation obligatoire avec une personne adulte pour des raisons de sécurité.

Il faut obligatoirement joindre à votre formulaire d'inscription une photocopie de la licence 2026 pour les licenciés possédant une licence FFC – FFTri – FSGT – UFOLEP avec visa médical de pratique de la compétition.

Les autres participants devront joindre à leur inscription un certificat médical de non contre-indication justifiant de la pratique du vélo en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve. Ou l'attestation de Santé valable 4 mois qui peut être générée notamment sur le site de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'UCI ou l'attestation de Santé (FFC) de moins de 4 mois. Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue française, anglaise ou espagnole.

Les participants mineurs au moment de L'événement devront fournir en plus du certificat médical ou de la licence club une autorisation parentale leur permettant de participer à l'épreuve 46 et 53 km pour les cyclistes ayant entre 16 et 18 ans et au 30 km pour les cyclistes de 14 à 18 ans.



Article 2 : Frais et Modalités d'inscriptions à L'Évènement.

*Inscription format 117 km : **60 euros*** en tarif prévente pour toute inscription enregistrée avant le 31 décembre 2025 à 23h59, **70 euros** pour toute inscription enregistrée avant le 17 juillet 2026 à 23h59 sur le site coldelalozebyblb.com et **80 euros** pour une inscription le 18 et 19 juillet 2026 directement sur site : salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

*Inscription format 53 km et 46 km : **40 euros*** en tarif prévente pour toute inscription enregistrée avant le 31 décembre 2025 à 23h59, **50 euros** pour toute inscription enregistrée avant le 17 juillet 2026 à 23h59 sur le site coldelalozebyblb.com et **60 euros** pour une inscription le 18 et 19 juillet 2026 directement sur site : salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

*Inscription format 30 km : **15 euros*** pour toute inscription enregistrée sur le site coldelalozebyblb.com ou le 18 et 19 juillet directement sur site : salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

Les licenciés FFC bénéficieront d'une réduction de 5 € sur le tarif d'inscription en ligne et ce donc avant le 11 juillet 2026 23h59. Cette réduction ne pourra pas être cumulée avec les prix en prévente. Cette réduction sera applicable dès le 1er janvier 2026.

L'inscription se fait sur le site coldelalozebyblb.com

De manière exceptionnelle il est possible d'envoyer son inscription par courrier postal avant la date du vendredi 17 juillet 2026, cachet de la Poste faisant foi, en précisant bien ses coordonnées personnelles ainsi qu'une adresse mail et en ajoutant un certificat médical (à défaut d'un numéro de licence comme indiqué précédemment) et le chèque d'un montant correspondant à l'ordre Mairie de Brides-les-Bains. Le courrier est envoyé à l'adresse suivante : Mairie de Brides-les-Bains – Cyclo Col de la Loze Challenge - 1, place du Centenaire - 73 570 Brides-les-Bains.

L'inscription est ferme et définitive, toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Les participants recevront une confirmation par Email de la prise en compte de leur inscription et de la validation ou du rejet du document de type certificat médical ou licence sportive servant de validation médicale à la pratique du cyclisme en compétition.

Les participants se verront proposer de réaliser une montée chronométrée à Pralognan-la-Vanoise, la veille, soit le samedi 18 juillet entre 13h et 15h. Toutes les modalités sont précisées sur le site coldelalozebyblb.com.

Article 3 : Nombre maximal de participants

Pour des raisons d'organisation et de sécurité le nombre total de participants sur l'ensemble des quatre parcours est limité à mille, 1000, participants.

En cas d'une demande dépassant ce nombre seuls les mille premiers demandeurs seront acceptés et se verront attribuer un dossard – plaque de cadre.



Article 4 : Retrait des dossards/ plaques de cadre

Le retrait des plaques de cadre se fera le samedi 18 juillet 2026 de 12h15 à 19h et le dimanche 19 juillet de 5h à 6h45 pour le parcours 117 km, de 5h30 à 7h pour les parcours 53 et 46 km et de 7h à 7h45 pour le parcours 30 km à la salle La Dova rue du Chanoine Joly à Brides-les-Bains - 73570. Une pièce d'identité ainsi que le mail de confirmation d'inscription sera demandé au moment du retrait de la plaque de cadre.

Article 5 : Cadeau participants

Est notamment inclus dans l'inscription, un **maillot cycliste** personnalisé Col de la Loze Challenge. Chaque participant devra choisir la taille de ce dernier lors de son **inscription et cette dernière ne pourra être changée le jour de retrait de la plaque de cadre/du dossard**. Les participants inscrits avant le 8 mai 2026 pourront bénéficier de leur maillot le jour de l'épreuve, pour les autres le stock supplémentaire commandé par l'organisateur sera attribué suivant l'ordre chronologique d'inscription en ligne. En dernier recours, le maillot sera adressé par colis au participant moyennant le règlement des frais d'envois postaux ou à retirer directement à la Mairie de Brides-les-Bains.

Libre au participant de porter ou non ce maillot lors de l'événement.

Article 6 : Route non privative

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction. Rouler à droite, contrôler et adapter sa vitesse, rester maître de sa trajectoire. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route d'un participant.

Tout participant étranger s'engage à avoir pris connaissance avant le départ du code de la route français

(https://codedelaroute.io/?gclid=EAIAIQobChMI3Mv9lvOr6glVWfBRCh3ziQpJEAYASAAEgL9gfD_BwE) et à en respecter les règles.

Article 7 : Sécurité

L'Organisateur met en place un service de sécurité avec des signaleurs piétons et motos. Ils sont là pour faciliter le passage mais en aucun cas pour privatiser la route. Les voitures suiveuses personnelles sont interdites. Il est à préciser que l'accès au col de la Loze (+/-7 derniers kilomètres) est interdit à tout véhicule motorisé. Tout contrevenant s'expose à une contravention.

Pour des raisons de sécurité aucune descente du col de la Loze ne sera autorisée du côté de Méribel une fois l'épreuve terminée. Toutes les descentes de participants après avoir complété les parcours devront se faire côté Courchevel. Des signaleurs seront disposés au sommet du col et sur la descente. Les participants devront respecter les consignes que ceux-ci pourront leur donner de manière à respecter leur propre sécurité ainsi que celle des participants qui seront toujours dans la montée.



Article 8 : Chronométrage & classement :

Un diplôme pourra être téléchargé sur le site du prestataire qui assurera le chronométrage de l'épreuve.

- **Parcours 117km :**

Diplôme Or :

Temps réalisé inférieur à **6h**

Diplôme Argent :

Temps réalisé inférieur à **6h45**

Diplôme Bronze :

Temps réalisé inférieur à **8h**

- **Parcours 53km :**

Diplôme Or :

Temps réalisé inférieur à **3h15**

Diplôme Argent :

Temps réalisé inférieur à **3h45**

Diplôme Bronze :

Temps réalisé inférieur à **4h30**

- **Parcours 46 km :**

Diplôme Or :

Temps réalisé inférieur à **3h**

Diplôme Argent :

Temps réalisé inférieur à **3h30**

Diplôme Bronze :

Temps réalisé inférieur à **4h15**

- **Parcours 30 km et catégorie Vélos à Assistance Électrique :**

Classement par catégorie d'âge – Classement VAE spécifique.

A signaler, que sur le 117km, une fois l'ascension du col de la Loze côté Meribel réalisée, la redescente par le côté Courchevel et jusqu'au rond-point du Carrey sera neutralisée pour assurer la sécurité des coureurs.

Article 9 : Podium

L'organisateur mettra en place des podiums pour chacune des courses proposées. Les modalités seront présentées sur le site de l'événement.



Article 10 : Matériel obligatoire, recommandé et interdit sur le parcours

OBLIGATION :

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'événement, chaque participant doit se présenter au départ avec le matériel obligatoire détaillé ci-dessous :

- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'événement ;
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation).

INTERDICTION :

Pour assurer la sécurité des Participants, il est formellement interdit de participer à l'évènement avec

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète ») ;
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos) ;
- Un vélo non homologué par la F.F.C.

Aussi, les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés, notamment les voitures suiveuses personnelles, sont formellement interdits sur le parcours.

RECOMMANDATION :

Pour pallier les défaillances techniques, il est recommandé de partir avec un kit de réparation avec 2 chambres à air ou une bombe anti-crevaison spécifique boyau ou tubeless ainsi qu'une pompe pour faire face aux crevaisons.

Dans le cadre de la montée du Col de la Loze il est conseillé d'être équipé d'un développement comportant un petit plateau de 34 et un pignon de 32 à minima.

Article 11 - Barrières horaires :

De manière à garantir la meilleure organisation possible et la mise en place d'un dispositif de sécurité le plus à même d'accompagner les participants, des barrières horaires sont mises en place :

- Parcours 117 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

- 1er passage au ravitaillement du Col de la Loze après la montée côté Méribel : **4h30 après l'heure de départ** soit 11h45 pour un départ à 7h15.
- Ravitaillement de Courchevel Moriond : **8h après le départ** soit 15h15 pour un départ à 7h15.
Calcul sur la base moyenne de 12 – 13 km/h.



- Parcours 53 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

- Ravitaillement de Brides-les-Bains : **3h après le départ** soit 10h30 pour un départ à 7h30.

- Ravitaillement du carrefour des pistes à Méribel : **5h30 après le départ** soit 13h00 pour un départ à 7h30.

Calcul sur la base moyenne de 11-12 km/h.

- Parcours 46 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

- Ravitaillement de Courchevel Moriond : **3h après le départ** soit 10h30 pour un départ à 7h30.

- *Calcul sur la base moyenne de 11 km/h.*

- Parcours 30 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

Ravitaillement de Montagny : **2h30 après le départ** soit 10h30 pour un départ à 8h.

Les barrières horaires sont mises en place pour garantir une plus grande sécurité et le meilleur accompagnement et encadrement possible des coureurs. Notre priorité est d'assurer la sécurité de tous et toutes sur l'ensemble des parcours proposés.

Article 12 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant, des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

Le respect de l'environnement étant l'une des préoccupations majeures de l'organisateur, vous êtes informés que l'organisateur disqualifie tous les participants jetant leurs déchets en dehors des zones délimitées pour ce faire.



Article 13 - Respect des sas de départ

Des sas de départ peuvent être mis en place afin de réguler les départs lors de la course et de respecter et d'organiser le flux des participants selon les différents parcours proposés.

L'organisateur a mandaté toutes personnes de l'organisation (bénévoles, employés de la ville de Brides-les-Bains) présentes sur la zone départ afin de faire respecter les sas de départ attribués à chacun. Tout participant refusant d'entrer dans le sas de départ qui lui a été attribué sera automatiquement disqualifié.

Article 14 - CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas il suffit de nous écrire à l'adresse suivante : Mairie de Brides-les-Bains Col de la Loze Challenge – Place du Centenaire- 73570 Brides-les-Bains en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard en nous indiquant ne plus vouloir être sollicité par ces communications et autres démarches commerciales.

Article 15 - Modification, Report, Annulation

Si les circonstances l'exigent l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil et par la jurisprudence française, l'Organisateur décidera, en fonction des circonstances, d'une éventuelle compensation. Cette compensation sera strictement limitée à l'inscription automatique au même événement lors de l'année suivante sans frais supplémentaire, au report de l'événement à une autre date ou au remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier. Le choix de cette compensation relève exclusivement de la décision de l'Organisateur. Tout autre préjudice prétendument subi par le Participant autant d'un point de vue matériel qu'et / ou immatériel est expressément exclu de toute possible compensation.

Dans le cas spécifique en 2024 d'une obligation de confinement imposée par le gouvernement français ou d'un arrêté préfectoral décidé par le préfet ou d'un arrêt municipal en raison d'une pandémie de type coronavirus il sera procédé au remboursement du montant d'engagement à l'évènement en dehors des frais d'inscription.



Article 16 – Assurance et Limite de Responsabilité :

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'événement Col de la Loze Challenge. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à un tiers pendant le déroulement de l'évènement sous réserve des conditions des polices d'assurance du participant. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE.

Il appartient aux Participants de se garantir en dommage et responsabilité physique et matériel : ni l'Organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le participant, le matériel et les équipements des Participants notamment en cas d'accident, de chute ou de vol. Il incombe à chaque Participant de s'assurer.

Une assurance individuelle accident peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la

surveillance. Le Participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'événement. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne, éventuellement mise en place pendant l'événement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque Participant.

Article 17 - UTILISATION D'IMAGES

Image du participant :

L'événement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'événement Col de la Loze Challenge (ci-après son Image), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'événement soit le 13 juillet 2035. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'événement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.



A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à

- 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le Participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image.

Le Participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'évènement implique la captation de son image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera notamment accessible sur le site mettant en avant l'évènement. Concernant le site de l'Évènement, le Participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossier.

Images de l'évènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'événement, par le participant, captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'événement.

Prises d'images aériennes :

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'événement, un ou des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'événement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs ;
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

Article 18 : Données personnelles.

De façon générale, les données personnelles communiquées par les Participants (ci-après les Données) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est l'entité responsable du traitement de ces données ainsi que les sociétés sous-traitantes éventuelles.

A l'issue de l'Événement, les informations liées à la prestation sportive du Participant notamment le résultat, les photos et vidéos sont publiées sur le site de l'Organisateur et le cas échéant, le site du prestataire photo/et ou vidéo de l'Organisateur. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.



Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'organisateur à l'adresse dir.slc@mairie-brideslesbains.fr en amont de l'événement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Publication des Résultats :

En choisissant de participer à l'événement, les Participants reconnaissent que leur évolution sur le parcours sera accessible sur le site de l'événement, les puces de chronométrage permettant de détecter vos passages sur les tapis de chronométrage.

Le Participant reconnaît que tout utilisateur d'internet est susceptible de pouvoir vous suivre, en renseignant votre nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard.

Durée de conservation des données : Les données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'événement. A l'issue de cette durée de conservation, la ville de Brides-les-Bains procédera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

Article 19 – Tarification

Les tarifs de participation aux différents formats proposés par l'Évènement sont précisés à l'Article 2 du présent Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarifs privilégiés pendant une période donnée.

Article 20 : COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LÉGALES

L'Organisateur de l'Évènement Col de la Loze Challenge est la mairie de la commune de BRIDES-LES-BAINS dont l'adresse est 1, place de la Conférence – 73571 BRIDES-LES-BAINS représentée par son maire, Mr PIDEIL Bruno. L'éditeur du site <https://www.coldelalozebyblb.com> est la Mairie de Brides-les-Bains. Tel. : 04 79 55 21 55

Article 21 : Litige, Médiation, et droit applicable

Toute réclamation née pendant l'événement devra être notifiée par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante :

dir.slc@mairie-brideslesbains.fr ou

par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Brides-les-Bains, Col de la Loze Challenge, 1 place du Centenaire 73571 BRIDES-LES-BAINS, FRANCE.

Toute réclamation doit être portée à la connaissance de l'Organisateur dans un délai de 3, trois, mois suivant la date de l'Évènement, soit au plus tard le 19 octobre 2026. Toute réclamation reçue au-delà de ce délai sera considérée comme prescrite.



L'Organisateur s'engage alors dans un délai respectable à répondre par écrit à toute réclamation ainsi formulée par le Participant.

Dans le cas où aucun accord ne pourrait être trouvé, toute litige entre les parties sera soumis à la compétence exclusive du tribunal français civil compétent et à l'application exclusive du droit français

Acceptation du présent Règlement de l'Évènement :

Le participant déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement au moment de l'inscription et des modalités citées ci-dessus.



Col de la Loze Challenge Competition rules.

Article 1: CONDITIONS OF PARTICIPATION

The Col de la Loze Challenge event, hereinafter the Event, is a road cycling race of the cyclosportive type organized by the town of Brides-les-Bains, hereinafter the Organizer, on Sunday, July 19, 2026.

The Event includes the following options:

- a 117 km route starting from Brides-les-Bains with a finish at the summit of the Col de la Loze, referred to as The Ultimate Col de la Loze – Start at 7:15 a.m.
- a 53 km route starting from Brides-les-Bains with a finish at the summit of the Col de la Loze, referred to as Col de la Loze by Méribel – Start at 7:30 a.m.
- a 46 km route starting from Brides-les-Bains with a finish at the summit of the Col de la Loze via Courchevel, referred to as Col de la Loze by Courchevel – Start at 7:30 a.m.
- a 30 km leisure-hike type route with start and finish in Brides-les-Bains, passing through the Frasses climb and Bozel, referred to as Les Frasses by Brides-les-Bains – Start at 8:00 a.m.

The event is open exclusively to individuals over 18 years old for the 117 km format.

For the 53 km and 46 km routes, minors aged 16 to 18 may participate. For the 30 km route, participation is possible from age 14 but requires the presence of an adult for safety reasons.

It is mandatory to attach to your registration form a photocopy of the 2026 license for licensed participants holding an FFC – FFTri – FSGT – UFOLEP license with a medical endorsement authorizing competition.

Other participants must attach to their registration a medical certificate of no contraindication for competitive cycling, dated less than one year before the event. Alternatively, the Health Attestation valid for 4 months, which can be generated on the website of the French Cycling Federation (FFC).

Foreign participants are required to provide a medical certificate of no contraindication to competitive cycling or a competition license issued by a federation affiliated with the UCI or the Health Attestation (FFC) less than 4 months old. This certificate must be dated, signed, and allow authentication of the doctor, whether or not they practice in France. If the doctor is foreign, the medical certificate must be written in French, English, or Spanish.

Minor participants at the time of the Event must provide, in addition to the medical certificate or club license, parental authorization allowing them to participate in the 46 km and 53 km events for cyclists aged 16 to 18, and in the 30 km event for cyclists aged 14 to 18.



Article 2: Fees and Registration Procedures for the Event

Registration for the 117 km format: 60 euros at the pre-sale rate for any registration completed before December 31, 2025 at 11:59 p.m., 70 euros for any registration completed before July 17, 2026 at 11:59 p.m. on the website codelalozebyblb.com, and 80 euros for registration on July 18 and 19, 2026 directly on-site: Salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

Registration for the 53 km and 46 km formats: 40 euros at the pre-sale rate for any registration completed before December 31, 2025 at 11:59 p.m., 50 euros for any registration completed before July 17, 2026 at 11:59 p.m. on the website codelalozebyblb.com, and 60 euros for registration on July 18 and 19, 2026 directly on-site: Salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

Registration for the 30 km format: 15 euros for any registration completed on the website codelalozebyblb.com or on July 18 and 19 directly on-site: Salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

FFC license holders will benefit from a €5 discount on the online registration fee before July 11, 2026 at 11:59 p.m. This discount cannot be combined with pre-sale prices. This discount will be applicable starting January 1, 2026.

Registration is done on the website codelalozebyblb.com. Exceptionally, it is possible to send your registration by postal mail before Friday, July 17, 2026, postmark serving as proof, clearly indicating your personal details as well as an email address and including a medical certificate (in the absence of a license number as indicated above) and a check for the corresponding amount made payable to the Mairie de Brides-les-Bains. The letter is to be sent to the following address: Mairie de Brides-les-Bains – Col de la Loze Challenge - 1, place du Centenaire - 73 570 Brides-les-Bains.

Registration is firm and final; any incomplete registration will not be taken into account. Participants will receive an email confirmation of their registration and the validation or rejection of the medical certificate or sports license document used as medical validation for participation in competitive cycling.

Participants will be offered the opportunity to complete a timed climb in Pralognan-la-Vanoise the day before, on Saturday, July 18 between 1 p.m. and 3 p.m. All details are provided on the website codelalozebyblb.com.



Article 3: Maximum Number of Participants

For organizational and safety reasons, the total number of participants across all four routes is limited to one thousand, 1000, participants.

If demand exceeds this number, only the first one thousand applicants will be accepted and will be assigned a bib – frame plate.

Article 4: Bib / Frame Plate Collection

Collection of frame plates will take place on Saturday, July 18, 2026 from 12:15 p.m. to 7:00 p.m., and on Sunday, July 19 from 5:00 a.m. to 6:45 a.m. for the 117 km route, from 5:30 a.m. to 7:00 a.m. for the 53 km and 46 km routes, and from 7:00 a.m. to 7:45 a.m. for the 30 km route at Salle La Dova, rue du Chanoine Joly in Brides-les-Bains – 73570. An identity document as well as the registration confirmation email will be required when collecting the frame plate.

Article 5: Participant Gift

Included in the registration is a personalized Col de la Loze Challenge cycling jersey. Each participant must choose its size at the time of registration, and this choice cannot be changed on the day of frame plate/bib collection. Participants registered before May 8, 2026 will receive their jersey on the day of the event; for others, the additional stock ordered by the organizer will be distributed according to the chronological order of online registration. As a last resort, the jersey will be sent by post to the participant, subject to payment of shipping costs, or may be collected directly at the Brides-les-Bains Town Hall.

It is up to the participant to decide whether or not to wear this jersey during the event.

Article 6: Non-Privatized Road

Participants must strictly comply with the highway code under penalty of sanctions. Ride on the right, control and adjust your speed, maintain control of your trajectory. The Organizer cannot be held responsible in the event of an accident caused by a participant's failure to comply with the highway code.

All foreign participants agree to have familiarized themselves before the start with the French highway code

(https://codedelaroute.io/?gclid=EA1alQobChMI3Mv9lvOr6gIVWfBRCh3ziQpJEAYASAAEgL9gfD_BwE) and to comply with its rules.



Article 7: Safety

The Organizer sets up a safety service with pedestrian and motorcycle marshals. They are there to facilitate passage but in no way to privatize the road. Personal support vehicles are prohibited. It is specified that access to the Col de la Loze (approx. the last 7 kilometres) is prohibited to any motorized vehicle. Any offender is liable to a fine. For safety reasons, no descent from the Col de la Loze will be allowed on the Méribel side once the event is finished. All participant descents after completing the routes must be made on the Courchevel side. Marshals will be stationed at the summit of the pass and along the descent. Participants must comply with the instructions they may give in order to ensure their own safety as well as that of participants still climbing.

Article 8: Timing & Ranking:

A diploma may be downloaded from the website of the service provider responsible for timing the event.

– 117 km route:

Gold Diploma:

Time achieved under 6h

Silver Diploma:

Time achieved under 6h45

Bronze Diploma:

Time achieved under 8h

– 53 km route:

Gold Diploma:

Time achieved under 3h15

Silver Diploma:

Time achieved under 3h45

Bronze Diploma:

Time achieved under 4h30

– 46 km route:

Gold Diploma:

Time achieved under 3h

Silver Diploma:

Time achieved under 3h30

Bronze Diploma:

Time achieved under 4h15

– 30 km route and Electric-Assisted Bicycle category:

Ranking by age category – specific EAB ranking.

It should be noted that on the 117 km route, once the ascent of the Col de la Loze via Méribel has been completed, the descent via the Courchevel side and up to the Carrey roundabout will be neutralized to ensure the safety of the riders.

Article 9: Podium

The organizer will set up podiums for each of the proposed races. The terms will be presented on the event website.

Article 10: Mandatory, recommended, and prohibited equipment on the course

MANDATORY:

For safety reasons and to ensure the smooth running of the event, each participant must be present at the start with the mandatory equipment listed below:

Hard-shell helmet, which must be worn throughout the entire event;

Hydration system (water bottle or hydration pack).

PROHIBITED:

To ensure the safety of Participants, it is strictly forbidden to participate in the event with:

A bicycle equipped with any type of extension (handlebar horns or "triathlete bars");

A recumbent bike (on the stomach or on the back);

A bicycle not approved by the F.F.C.

Likewise, bicycles, wheeled or rolling devices and/or motorized vehicles, including personal support vehicles, are strictly prohibited on the course.

RECOMMENDED:

To make up for potential technical failures, it is recommended to start with a repair kit with 2 inner tubes or a specific anti-puncture spray for tubular or tubeless tires, as well as a pump to deal with punctures.

For the ascent of the Col de la Loze, it is advised to be equipped with gearing including a minimum 34-tooth small chainring and a 32-tooth cassette.



Article 11 – Time barriers:

To ensure the best possible organization and a safety system best suited to supporting participants, time barriers are implemented:

– 117 km route:

Participants must respect the following time barriers:

First passage at the Col de la Loze feed station after the Méribel-side ascent:

4h30 after the start time, meaning 11:45 a.m. for a 7:15 a.m. start.

Courchevel Moriond feed station: 8h after the start, meaning 3:15 p.m. for a 7:15 a.m. start.

Based on an average of 12–13 km/h.

– 53 km route:

Participants must respect the following time barriers:

Brides-les-Bains feed station: 3h after the start, meaning 10:30 a.m. for a 7:30 a.m. start.

Méribel pistes junction feed station: 5h30 after the start, meaning 1:00 p.m. for a 7:30 a.m. start.

Based on an average of 11–12 km/h.

– 46 km route:

Participants must respect the following time barriers:

Courchevel Moriond feed station: 3h after the start, meaning 10:30 a.m. for a 7:30 a.m. start.

Based on an average of 11 km/h.

– 30 km route:

Participants must respect the following time barriers:

Montagny feed station: 2h30 after the start, meaning 10:30 a.m. for an 8:00 a.m. start.

Time barriers are implemented to guarantee greater safety and the best possible support and supervision for riders. Our priority is to ensure the safety of all participants on all proposed routes.

Article 12: Respect for the environment

To respect the environment and the natural areas crossed, it is strictly forbidden to discard waste (paper, plastic packaging, etc.) on the course. Bins, and if applicable, sorting bins, will be available at each feed station, and “collection zones” will be installed and marked at various points along the route. These must be used by participants.

Participants must keep their waste and packaging until reaching these designated points.

Respect for the environment being one of the organizer's main concerns, you are informed that the organizer will disqualify any participant who discards waste outside the designated areas.



Article 13 – Respect for starting corrals

Starting corrals may be put in place to regulate the race starts and manage participant flow according to the different proposed routes.

The organizer has authorized all organization personnel (volunteers, employees of the town of Brides-les-Bains) present in the start area to ensure compliance with assigned starting corrals. Any participant refusing to enter their assigned corral will be automatically disqualified.

Article 14 – CNIL:

In accordance with the French Data Protection Act of January 6, 1978, you have the right to access and rectify personal data concerning you. Through our service, you may receive proposals from other companies or associations. If you do not wish this, simply write to us at the following address:
Mairie de Brides-les-Bains Col de la Loze Challenge – Place du Centenaire – 73570 Brides-les-Bains indicating your name, first name, address, and if possible, your bib number, and specifying that you no longer wish to receive such communications.

Article 15 – Modification, Postponement, Cancellation

If circumstances require it, the Organizer reserves the right to modify at any time the course, the location of feed zones and timing points, to postpone the event date and/or schedule, to stop the race in progress, to cancel it, or to implement an alternative route.

If the event must be cancelled for any reason beyond the Organizer's control and meeting the criteria of force majeure as defined by Article 1218 of the French Civil Code and French case law, the Organizer will decide, depending on circumstances, any possible compensation. This compensation will be strictly limited to automatic registration for the same event the following year at no extra cost, postponement of the event to another date, or reimbursement of the bib fee minus any administrative costs. The choice of compensation lies solely with the Organizer. Any other alleged damage suffered by the Participant, whether material or immaterial, is expressly excluded from compensation.

In the specific case in 2024 of a mandatory confinement imposed by the French government or a prefectoral order or municipal decree due to a coronavirus-type pandemic, the event registration fee will be reimbursed excluding administrative fees.



Article 16 – Insurance and Limitation of Liability:

Civil liability:

In accordance with current legislation, the Organizer has taken out insurance covering the financial consequences of its civil liability, that of its staff, and that of all participants in the Gran Fondo Col de la Loze event. Regarding participants' civil liability, the intervention of this insurance is limited to accidents they may cause to a third party during the event, subject to the participant's own insurance policies. This coverage will intervene as a complement to, or in the absence of, any other insurance participants may have. Proof of insurance may be provided to any participant upon request.

Personal accident insurance: THIS INSURANCE IS OPTIONAL BUT HIGHLY RECOMMENDED.

It is the responsibility of Participants to insure themselves for physical and material damage: neither the Organizer nor its insurer covers damage that may be suffered by the participant, their equipment, or their belongings, particularly in the event of an accident, fall, or theft. Each Participant must insure themselves.

Personal accident insurance may be taken out in addition to, or in place of, similar insurance held through a sports license.

Material damage:

The Organizer declines all responsibility for damage (theft, breakage, loss, etc.) suffered by participants' personal belongings, even if the Organizer ensures their supervision. The Participant, as owner, expressly accepts responsibility for these belongings during the event. This includes all damage to personal belongings left at the bag drop that may be set up by the Organizer.

Participants may not hold the Organizer liable for any damage caused to their equipment. It is the responsibility of each Participant to subscribe to insurance covering these risks.

Article 17 – USE OF IMAGES

Participant image:

The event may be recorded for public communication purposes, in any form (including photos, videos...), on any medium existing or future, in any format, for any public communication worldwide, for any use including advertising and/or commercial purposes. Each participant expressly authorizes the Organizer, its assigns or beneficiaries (including commercial partners) to capture and reproduce, on any medium and by any means, and to reproduce and represent, without any compensation, their name, voice, image, and more generally their athletic performance during the Col de la Loze Challenge (hereinafter their Image), for a period not exceeding ten (10) years following the event date, i.e., until July 13, 2035. The participant expressly authorizes the Organizer to grant sub-licenses of their Image to event partners for commercial and advertising exploitation.



To this end, each participant expressly and irrevocably authorizes the Organizer, its assigns and beneficiaries (including commercial partners), to:

- make any modification, addition, or deletion deemed useful for the exploitation of their Image as defined above,
- associate and/or combine their Image with any signatures, slogans, captions, brands, distinctive signs, legal notices, visuals, and in general any element of any nature chosen by the Organizer to illustrate communication materials.

The Participant guarantees they are not bound by any exclusive contract relating to the use of their image.

The Participant is informed and accepts without reservation that their participation in the event implies the capture of their image by the Organizer's official providers. Their image in photo and/or video form will be accessible on the event presentation website. Regarding the event website, the Participant accepts that they may be identified by any internet user entering their name, first name, and/or bib number.

Images of the event:

Any communication of fixed or moving images of the event, taken by the participant during their participation, must be limited to personal use and may not under any circumstances be used for promotional and/or commercial purposes outside the event.

Aerial images:

Participants are informed that:

- on the day of the event, one or more remotely piloted aircraft (drones) may be used for filming;
- participants may be located, during all or part of their participation, within less than thirty (30) meters of said aircraft;
- if necessary, safety instructions will be communicated and must be strictly respected.

Article 18: Personal Data

In general, personal data communicated by Participants (hereinafter the Data) is intended for authorized personnel of the Organizer, who is responsible for processing, as well as any subcontracting companies.

After the Event, information related to the Participant's athletic performance, including results, photos, and videos, is published on the Organizer's website and, if applicable, on the photo and/or video provider's website. Your results associated with your name, first name, and region may be published by any media.

If you wish to oppose such publication for a legitimate reason, you must notify the Organizer at the address dir.slc@mairie-brideslesbains.fr before the event and at least thirty (30) days prior so that appropriate measures can be taken.



Publication of Results:

By choosing to participate in the event, Participants acknowledge that their progress on the course will be accessible on the event website, with timing chips detecting passage over timing mats.

The Participant acknowledges that any internet user may track them by entering their name and/or first name and/or bib number.

Data retention period:

Data is stored for three years from the end of the event. After this period, the city of Brides-les-Bains will proceed with temporary archiving for the maximum legal prescription period applicable to this type of service. Access to the data will then be strictly limited to legal or judicial purposes.

Article 19 – Pricing

Participation fees for the different event formats are listed in Article 2 of this Regulation. The Organizer reserves the right to create exceptional promotions outside the listed pricing periods to allow participants to benefit from preferential prices for a limited time.

Article 20: ORGANIZER CONTACT DETAILS – LEGAL NOTICE

The Organizer of the Col de la Loze Challenge Event is the City Hall of BRIDES-LES-BAINS, located at 1, place de la Conférence – 73571 BRIDES-LES-BAINS, represented by its mayor, Mr. PIDEIL Bruno.

The publisher of the website <https://www.coldelalozebyblb.com> is the City Hall of Brides-les-Bains.
Phone: 04 79 55 21 55

Article 21: Disputes, Mediation, and Applicable Law

Any complaint arising during the event must be submitted in writing, in French or English, indicating the participant's name, first name, and bib number, addressed to the Organizer's headquarters by email at:

dir.slc@mairie-brideslesbains.fr

or by mail at the following address:

Mairie de Brides-les-Bains, Gran Fondo Col de la Loze,
1 place du Centenaire, 73571 BRIDES-LES-BAINS, FRANCE.

Any complaint must be brought to the Organizer's attention within 3 (three) months following the Event date, no later than October 19, 2026. Any complaint received after this deadline will be considered void.

The Organizer undertakes to respond in writing within a reasonable time to any complaint submitted by a Participant.

If no agreement can be reached, any dispute between the parties shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the competent French civil court and shall be governed exclusively by French law.

Acceptance of this Event Regulation:

The participant declares on their honor that they have read the regulation at the time of registration and accept all the terms mentioned above.